

La liste des revues qualifiantes en sciences de l'information et de la communication

À l'heure où la publication des listes de revues dans les différentes disciplines a occasionné nombre de polémiques, et de façon à épargner à la nôtre ces affres, une réflexion parallèle a été mise en œuvre depuis plusieurs mois, entre un groupe d'experts (désignés par le délégué scientifique adjoint de la discipline), et le CNU de la 71^e section. À la suite de ce travail, une concertation a été mise œuvre afin d'aboutir à un résultat qui se veut commun, même si chacun de ces deux organismes a vocation à ne pas appréhender exactement de la même manière la liste des publications de chaque collègue soumis à son expertise. Le CNU juge la performance individuelle de chaque chercheur au fil de sa carrière, l'AERES juge de la volonté d'extériorisation et de publication des résultats de recherche des membres d'une équipe, tous les 4 ans. À cet égard, le souci d'un laboratoire de publier au moins une fois pour la durée du contrat, un ouvrage ou un numéro de revue, collectif, comportant une part importante de membres du laboratoire travaillant sur un même objet, une même approche, ne peut qu'être encouragé et souhaité.

Cependant, pour la visibilité et la crédibilité de la discipline, il nous est apparu impératif de s'entendre sur une liste commune qui serve de socle à tous ceux qui entendent concourir au rayonnement de notre section. La publication d'une telle liste n'a en effet rien d'anodin, elle engage l'identité scientifique que la discipline se donne d'elle-même et qu'elle offre au reste de la communauté scientifique. C'est donc empreints d'un fort sentiment de responsabilité, que tous les acteurs ayant participé à ce processus d'élaboration se sont mis d'accord pour aboutir à un consensus sur la liste ci-dessous et le texte explicatif qui la justifie. Tenant compte des trajectoires, histoires et structurations propres à chaque discipline, les modalités pratiques de ce travail de classement, conformément aux consignes données par l'AERES, incluent des dispositifs et des résultats spécifiques à la discipline.

PRINCIPES DE SÉLECTION DANS LA LISTE

Pour ce qui concerne l'établissement de la liste, des critères simples et clairs ont été pris en compte. Ce sont les critères usuels que l'on retrouve régulièrement dans l'évaluation de la qualité des revues et qui ont prévalu dans toutes les disciplines où l'AERES a établi un classement :

- existence d'un comité de rédaction ouvert (représentativité des membres, non-concentration sur un seul lieu de recherche, appel à des collègues étrangers...),
- sélection rigoureuse des articles (relecture croisée, en aveugle, commentaires critiques pouvant aboutir à des demandes de réécriture ou des refus...),
- ouverture internationale (présence d'auteurs étrangers, *abstracts* traduits en anglais),

- origine institutionnelle de la rédaction (association scientifique, laboratoires et équipes de recherche reconnues, soutien d'une maison d'édition reconnue),

- exigences internes de publication (régularité annuelle des parutions, nombre minimal d'articles parus, part limitée d'autopublication des membres de la rédaction, taille moyenne des articles conséquente)

- et bien sûr liens institutionnels et scientifiques avérés avec la discipline (origine disciplinaire des publiants, problématiques soulevées, contribution aux débats de la discipline, apports à la diffusion des savoirs par l'existence de notes de lecture...).

ÉVALUATION COMPARÉE DES REVUES ET REPORT DU PROCESSUS DE CLASSEMENT INTERNE

La liste des critères ci-dessus mentionnés ne signifie évidemment pas que seules les revues qui réuniraient de façon indiscutable l'ensemble de tous les critères figurent dans la liste. Cette série de critères est un rappel des normes exigeantes qui doivent prévaloir dans l'animation éditoriale d'une revue scientifique. Elle vaut appel pour toutes les rédactions à examiner les moyens de parfaire leur mode de fonctionnement, de façon à se rapprocher le plus possible des standards internationaux. C'est en fonction du chemin qui reste encore à parcourir que l'AERES a décidé d'établir des classements différenciant les *revues qualifiantes* (celles qui font partie des publications dites de rang A) entre des revues classées A et des revues classées B. L'usage du même dénominateur (A) pour dire deux choses distinctes est hélas porteur de quelques confusions. Voilà pourquoi nous utilisons ici le terme de revues qualifiantes pour désigner à la fois celles qui ont mérité la note A ou B. Si les experts qui ont réfléchi à la constitution de cette liste ont bien sûr des idées sur la hiérarchisation interne des revues, décision consensuelle a été prise de ne pas établir un tel sous-classement à l'intérieur de la liste des revues qualifiantes. En effet, notre communauté estime que si la mise en place d'une telle liste par l'AERES est une bonne chose, il convient de rester extrêmement prudent sur les effets sociaux et scientifiques que produirait une liste de revues qualifiantes contenant en son sein un « tableau d'honneur » (les classées A). Des éditeurs pourraient en prendre prétexte pour prolonger ou retirer leurs soutiens financiers. Des stratégies de publication individuelles ou collectives pourraient se faire jour, contribuant à affaiblir certaines revues et donc la capacité de notre communauté à publier des articles scientifiques, dans un champ de recherche où le nombre des revues francophones à même d'accueillir pleinement nos problématiques n'est déjà pas extensible. Plutôt donc que d'établir d'emblée ce nous appellerons un *palmarès interne*, porteur de

fragilisations de notre discipline, il apparaît pertinent de procéder à l'envers. Nous partons d'une liste commune et nous profiterons de la procédure de révision annuelle de la liste par un comité *ad hoc*, sous la responsabilité de l'AERES, pour définir ensuite - après expérience et constat des effets induits de cette liste - un classement interne, ce qui laissera le temps à chaque rédaction de mieux prendre en compte les critères évoqués pour parfaire son mode de fonctionnement. L'AERES jouera ainsi, pleinement, son rôle d'aiguillon : incitant chacun à adopter une culture de l'évaluation sur critères, encourageant chacun à savoir évoluer positivement, pour sortir par le haut des procédures d'expertise. Si chacun doit accepter que la mise en place d'une agence d'évaluation indépendante a forcément des effets déstabilisants, obligeant à des remises en cause et des ajustements, l'ensemble des membres partie prenante à l'élaboration de cette liste reconnaissent la nécessité de ne pas déstabiliser notre communauté éditoriale par un palmarès interne survenant brutalement, tout en affirmant la nécessité pour chaque revue de s'adapter rapidement à ces critères. Et ce d'autant plus qu'un programme de classement européen est en cours pour l'information - communication.

PRISE EN COMPTE DE LA PLURIDISCIPLINARITÉ

Les sciences de l'information et de la communication, comme leur pluriel l'indique aisément, restent un carrefour disciplinaire. Cet aspect pluridisciplinaire que l'on retrouve de plus en plus dans d'autres disciplines, est pleinement reconnu par l'AERES, puisque parmi les deux publications validantes en 4 ans exigées pour chaque enseignant-chercheur (ou quatre pour les chercheurs), sont prises en compte, entre autres, les publications à caractère scientifique issues de revues figurant dans la liste commune des sciences humaines et sociales de l'AERES, toutes disciplines confondues. Pour le bon fonctionnement interne du CNU, celui-ci a étendu la liste commune, en retenant des revues hors champ, complémentaires, puisque sa liste ne vient pas s'intégrer dans une liste plus large, contrairement à l'AERES. C'est le cas par exemple de revues disciplinaires, hors information et communication, mais qui accueillent souvent des articles de collègues de la section et/ou des problématiques qui nourrissent nos débats (revues d'anthropologie avec *Terrain*, de sociologie avec *Réseaux*, *Sciences de la société* ou *Société et représentation*, de sciences de l'éducation avec *Spirale*, de la sémiotique avec *Semen*, *Protée*, *Nouveaux actes sémiotiques* ou *Semiotica*).

L'AERES, tout comme le CNU de la 71^e Section, admettent que l'information-communication accueille des recherches sur des objets variés voire hétérogènes, et que ni les objets, ni même les matériaux de recherche ou les terrains observés suffisent à déterminer le rattachement à la discipline. Ainsi, *au-delà des approches plurielles qui constituent le tronc de notre discipline, des ramifications existent*, parmi lesquelles on peut retenir en priorité : les productions audiovisuelles ; les spectacles et les arts ; l'édition et les productions littéraires ; les musées, la mémoire collective et les archives ; les bibliothèques et l'informatrice ; les études sur les NTIC (e-learning, e-commerce, e-gouvernance...) et le web sémantique ; l'intelligence économique, l'information scientifique et technique au sens large ; la société de la connaissance et la circulation des savoirs ; les identités culturelles et les *cultural studies* ; le traitement

automatique de la langue ou encore les interfaces hommes-machines. Voilà pourquoi figure dans cette liste, une sélection de quelques revues répondant aux exigences requises de qualité, représentatives des secteurs disciplinaires qui abritent ces problématiques. Cette partie de la liste a vocation à être complétée au fil des ans, en fonction notamment de la visibilité que des chercheurs soumis à notre expertise apporteront à ces domaines, permettant de repérer ainsi les lieux où ils publient.

PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS DE NOTRE COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE ET DE SON « MARCHÉ ÉDITORIAL »

Pour certains des axes de recherche constitutifs des sciences de la communication et de l'information, le marché éditorial ne permet pas toujours de faire vivre, dans une « logique de niche », une ou plusieurs revues exclusivement académiques. Il existe alors, des revues mixtes, professionnelles et académiques, dont le dosage varie. De façon à ne pas pénaliser davantage encore, des collègues qui font déjà face à une difficulté de pouvoir publier dans des revues centrées sur leurs problématiques propres, la liste ci-jointe comporte donc en son sein des *revues professionnelles* qui publient régulièrement des articles de recherche avec des exigences de qualité indéniables. De façon à bien les identifier, la liste est la suivante : *Aida informazioni* ; *Argus* ; *Bulletin des bibliothèques de France* ; *Documentaliste - Sciences de l'information* ; *Documentation et bibliothèques* ; *Museum international*.

Les revues électroniques connaissent un essor qui nous conduit à en intégrer plusieurs dans cette liste, dès lors qu'elles satisfont à plusieurs des critères édictés. Mais le repérage est encore incomplet et sera poursuivi dans les mois et années à venir.

PRISE EN COMPTE DES REVUES NON FRANCOPHONES

Dans cette liste, il n'y a pas lieu d'opérer une distinction entre les revues françaises et les revues internationales, tant il est vrai qu'une revue française n'a aucune raison intrinsèque de ne pas être internationale. On peut affirmer que toute revue scientifique a vocation à être ouverte à l'international (c'est même un des critères d'excellence). En revanche, il y a lieu de souligner que le processus de classement est forcément affecté par le caractère francophone ou non de la revue. On peut poser trois postulats : les revues francophones sont très bien connues de tous ; les revues anglophones sont quantitativement très dominantes et déjà bien répertoriées dans plusieurs index internationaux ; les revues publiées dans d'autres langues sont moins fréquentées par notre communauté et donc moins bien connues aussi par les experts responsables de ce classement.

De tout ceci il ressort que l'on peut considérer la liste des revues francophones comme plutôt exhaustive (même si des ajouts restent possibles). La liste des revues étrangères non anglophones est amenée à s'enrichir au fur et à mesure, la liste présente ne contenant que quelques revues de qualité de divers pays. La liste des revues anglophones est régie par un principe de sélection de quelques-unes par domaine de spécialité. Il n'est pas rare en effet, de voir sur un même thème (le journalisme par exemple) cohabiter une dizaine de revues pour la plupart de bonne qualité. Il a été jugé non pertinent de se livrer donc à un relevé exhaustif de toutes les revues anglophones déjà très bien

représentées dans les classements internationaux, au détriment souvent des revues des autres langues. Les experts nommés par l'AERES ayant recours à cette liste pour l'évaluation des publiants, peuvent donc se référer, en complément, aux classements internationaux (sachant qu'aucun n'est parfait et que l'information-communication n'est pas toujours bien représentée), en particulier :

* le *Social Sciences Citation Index* du Web of Science
[http://www.thomsonreuters.com/products_services/scientific/Social_Sciences_Citation_Index]

* le programme ERIH de *L'European Science Foundation* et du consortium HERA
[<http://www.esf.org/research-areas/humanities/research-infrastructures-including-erih/erih-initial-lists.html>]

* la *Journal Quality List* compilée et publiée par le professeur à l'université de Melbourne Anne-Wil Harzing, livrant un tableau synthétique de plusieurs classements [<http://www.harzing.com/jql.htm>].

Tout comme en science politique, nous avons considéré ne pas pouvoir nous contenter les seuls critères de visibilité internationale, car trop peu de revues francophones sont classées selon ces critères. Les critères bibliométriques s'appliquent donc mal aux revues francophones, du fait de la relative ignorance de la langue française dans les classements internationaux. Les prendre en compte ne permettrait donc pas une évaluation raisonnable de la production scientifique de notre communauté. Mais on ne peut qu'encourager chacun à considérer qu'il serait bon, de temps en temps, de publier davantage en anglais, pour faire mieux connaître nos travaux à l'ensemble de la communauté académique.

PRINCIPES DE CONSTITUTION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ACTUALISER LA LISTE ET D'EXAMINER LES RECOURS ÉVENTUELS

Ce classement est susceptible d'évoluer et sera réexaminé chaque année par une commission ad hoc, dont l'AERES a fixé sur son site, les critères constitutifs de base qui seront à adapter aux spécificités de chaque discipline, dont l'information communication.

Elle sera composée de 8 membres :

Le président du CNU et un membre du CNU désigné par lui.
Le délégué scientifique de l'AERES et un expert désigné par lui

Le président de l'association des directeurs de laboratoire de la discipline et un directeur de laboratoire désigné en son sein.

Deux personnalités étrangères reconnues, proposées par le délégué scientifique de l'AERES et soumises à l'approbation des 5 autres membres.

Le 20 janvier 2009

Le délégué scientifique
l'AERES
Arnaud Mercier

Le président du CNU 71
Jean Davallon

ANNEXE

Liste des Professeurs d'université ayant participé au groupe d'experts, chargé par le délégué scientifique adjoint de l'AERES d'élaborer cette liste des revues, par ordre alphabétique :

BAUTIER,	Roger	(Paris 8)
BOUTAUD,	Jean-Jacques	(Dijon)
COUZINET,	Viviane	(Toulouse)
LAMBERT,	Frédéric	(Paris 2)
LITS,	Marc	(Louvain)
MAIGRET,	Eric	(Paris 3)
MOUCHON,	Jean	(Paris 10)
RASSE,	Paul	(Nice)
WALTER,	Jacques	(Metz)

Le CNU a effectué un travail fondé sur des critères liés à la discipline ; les modalités d'évaluation des articles ; l'appartenance institutionnelle de la structure rédactionnelle ; le nombre d'articles publiés par an ; l'affiliation des auteurs à la structure rédactionnelle ; la taille moyenne des articles. Pour les revues étrangères, les critères pris en compte ont été la reconnaissance nationale et/ou internationale de la revue, les affinités de la revue avec le champ des SIC.

Il a adopté la liste des revues par vote en séance plénière le 12 février 2009.